



Paris, le 24 juillet 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

BNP Paribas détient 99,14 % du capital ordinaire de BNL

A l'issue de l'offre résiduelle de BNP Paribas sur BNL, qui s'est clôturée le 20 juillet dernier, BNP Paribas détient 99,14 % du capital ordinaire de BNL. L'action ordinaire BNL sera retirée de la cote le 26 juillet 2006.

BNP Paribas lancera dans les prochains jours le processus de retrait obligatoire (squeeze out) des actions ordinaires de BNL, qui ne lui ont pas été apportées et qui représentent 0,86 % du capital ordinaire de BNL. Ce processus, qui doit s'achever dans les quatre mois qui suivent le retrait de la cote, requiert la nomination par le Tribunal de Rome d'un expert judiciaire qui déterminera le prix du retrait obligatoire.

Contacts :

Antoine Sire	(+33) 1 40 14 21 06
Jonathan Mullen	(+33) 1 42 98 13 36
Christelle Maldague	(+33) 1 42 98 56 48